

DÉCISION 2014/309/PESC DU CONSEIL**du 28 mai 2014****modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mai 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/255/PESC ⁽¹⁾.
- (2) Les mesures restrictives énoncées dans la décision 2013/255/PESC s'appliquent jusqu'au 1^{er} juin 2014. Sur la base d'un réexamen de ladite décision, il y a lieu de proroger ces mesures restrictives jusqu'au 1^{er} juin 2015.
- (3) Deux personnes et une entité ne devraient plus être maintenues sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (4) Il convient de mettre à jour les informations relatives à certaines personnes et entités inscrites sur la liste figurant à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (5) Il y a donc lieu de modifier la décision 2013/255/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2013/255/PESC est modifiée comme suit:

- 1) l'article 34 est remplacé par le texte suivant:

«Article 34

La présente décision s'applique jusqu'au 1^{er} juin 2015. Elle fait l'objet d'un suivi constant. Elle peut être prorogée, ou modifiée selon le cas, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints.»

- 2) l'annexe I est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 28 mai 2014.

Par le Conseil

Le président

E. VENIZELOS

⁽¹⁾ Décision 2013/255/PESC du Conseil du 31 mai 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (JO L 147 du 1.6.2013, p. 14).

ANNEXE

- I. Les personnes et entités ci-après, ainsi que les mentions y afférentes, sont retirées de la liste figurant à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC:

A. Personnes

N° 14. Asif Shawkat

N° 178. Sulieman Maarouf

B. Entités

N° 45. Syria International Islamic Bank.

- II. Les mentions concernant les personnes énumérées ci-après, telles qu'elles figurent à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC, sont remplacées par les mentions suivantes:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
71.	Bushra (بشرى) Al-Assad (الأسد) (alias Bushra Shawkat)	Date de naissance: 24.10.1960	Sœur de Bashar Al-Assad et veuve de Asif Shawkat, vice-chef d'état-major chargé de la sécurité et de la reconnaissance. Étant donné la relation personnelle étroite et la relation financière indissociable qu'elle entretient avec le président syrien, Bashar Al-Assad, elle profite du régime syrien et y est associée.	23.3.2012
108.	Dr. Mohammad (محمد) (alias Mohamed, Muhammad, Mohammed) Al-Jleilati (الجليلاتي, جليلاتي)	Date de naissance: 1945. Lieu de naissance: Damas	Ancien ministre des finances. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	1.12.2011
152.	Dr. Qadri (قذري) (alias Kadri) Jamil (جميل) (alias Jameel)		Ancien vice-premier ministre en charge des affaires étrangères et des expatriés. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
156.	Hala (هالة) Mohammad (محمد) (alias Mohamed, Muhammad, Mohammed) Al Nasser (الناصر) (ingénieur)		Ancien ministre du tourisme. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
158.	Subhi (صبيحي) Ahmad (أحمد) Al Abdallah (العبدالله) (alias Al-Abdullah) (ingénieur)		Ancien ministre de l'agriculture et de la réforme agraire. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
159.	Dr. Mohammad (محمد) (alias Muhammad, Mohamed, Mohammed) Yahya (يحيى) (alias Yehya, Yahya, Yihya, Yihia, Yahia) Moalla (معلا) (alias Mu'la, Ma'la, Muala, Maala, Mala)		Ancien ministre de l'enseignement supérieur. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
161.	Dr. Mohamad (محمد) (alias Muhammad, Mohamed, Mohammed, Mohammad) Zafer (ظافر) (alias Dhafer) Mohabak (محبك) (alias Mohabbak, Muhabak, Muhabbak)		Ancien ministre de l'économie et du commerce extérieur. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
163.	Dr. Safwan (صفوان) Al Assaf (العساف)		Ancien ministre de l'habitat et du développement urbain. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
164.	Yasser (ياسر) (alias Yaser) Al Siba'ii (السباعي) (alias Al-Sibai, Al-Siba'i, Al Sibaei) (ingénieur)		Ancien ministre des travaux publics. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
165.	Sa'iid (سعيد) (alias Sa'id, Sa'eed, Saeed) Ma'thi (معذى) (alias Mu'zi, Mu'dhi, Ma'dhi, Ma'zi, Maazi) Hneidi (هندي) (ingénieur)		Ancien ministre des ressources pétrolières et minières. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
167.	Dr. Jassem (جاسم) (alias Jasem) Mohammad (محمد) (alias Mohamed, Muhammad, Mohammed) Zakaria (زكريا)	Né en 1968	Ancien ministre du travail et des affaires sociales. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
169.	Dr. Adnan (عدنان) Abdo (عبدو) (alias Abdou) Al Sikhny (السخني) (alias Al-Sikhni, Al-Sekhny, Al-Sekhni)		Ancien ministre de l'industrie. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
174.	Mohammed (محمد) Turki (تركي) Al Sayed (السيد)		Ancien ministre de l'industrie. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012
175.	Najm-eddin (الدين نجم) (alias Nejmeddin, Nejmeddeen, Najmeddeen, Nejmeddin, Nejmeddeen, Najmaddeen, Najmaddeen, Najmadaddin) Khreit (خريط) (alias Khrait)		Ancien ministre d'État. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012